

FORMATION

19 et 20 Décembre 2019

Vers une meilleure compréhension de la fertilité d'un sol et une optimisation de ses pratiques en maraichage et en grandes cultures
avec Francis Bucaille (GAIAGO)



Formateur :

Francis Bucaille

agriculteur et chercheur pour GAIAGO (<https://gaiago.eu>)

Animateur :

André Sieffert, agronome

Lieu :

Salle communale – 26400 SOYANS

Contact :

andre.sieffert@adaf26.org

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	500 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



OBJECTIFS

- ✓ Repérer les pratiques culturales spécifiques à sa ferme pour restaurer la fertilité de ses sols et favoriser le développement des cultures.
- ✓ Identifier les pratiques qui favorisent ou entravent la bonne santé des plantes.
- ✓ Redécouvrir son sol. Comprendre le fonctionnement du sol, savoir en favoriser l'activité biologique. Apprendre à restaurer ses fonctions pour économiser les engrais et les pesticides.
- ✓ Adapter ses pratiques à des observations de terrain et être en mesure de concevoir des itinéraires techniques
- ✓ Rôle des éliciteurs, conditionneurs de sol, microorganismes ou biostimulants)

PROGRAMME

Jeudi 19 Décembre
9h00 à 17h30

- * Le fonctionnement des sols
 - Savoir piloter les équilibres minéraux et les ratios cations et gérer les excès minéraux pour éviter les blocages et les carences.
 - Mécanismes d'alimentation des plantes.
 - La fertilité, ses composantes biologiques, physiques et chimiques : comment les mesurer soi-même ?
 - Les grands ratios à respecter : Mg/Ca, P/K, etc...
- * Comprendre l'effet sur le sol des différentes formes d'engrais et améliorer le cycle de l'azote.
- * Connaître les effets dépressifs des produits phytosanitaires sur la santé des plantes.

Vendredi 20 Décembre
9h00 à 17h00

- * Identifier les paramètres qui permettent d'évaluer l'état et le fonctionnement de ses sols et indicateurs pour évaluer les performances de ses productions
- * Repérer les effets des pratiques culturales sur les sols.
- * Être capable d'améliorer la santé du sol et des plantes par l'utilisation d'éliciteurs, conditionneurs de sol, microorganismes ou biostimulants.
- * Être capable de réaliser le diagnostic de ses pratiques et de l'état de son sol afin d'évaluer les pistes pour l'amélioration de ses pratiques et les performances de ses productions.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **50 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Vers une meilleure compréhension de la fertilité d'un sol et une optimisation de ses pratiques 19-20 Décembre 2019 - Salle communale, 26400 Soyans
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 200 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

L'entreprise
(signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)